

DECRET N° 2020/269 DU 11 MAI 2020  
 portant nomination du Président du Conseil d'Administration  
 du Laboratoire National Vétérinaire (LANAVET).-

### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu** le décret n° 83/479 du 08 octobre 1983 créant le Laboratoire National Vétérinaire ;
- Vu** le décret n° 90/460 du 08 novembre 1990 portant réorganisation du Laboratoire National Vétérinaire ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2019/320 du 19 juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois n°s 2017/010 et 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques ;
- Vu** le décret n° 2019/322 du 19 juin 2019 fixant les catégories d'établissements publics, la rémunération, les indemnités et les avantages de leurs dirigeants,

### DECRETE :

**Article 1<sup>er</sup>.**- Monsieur **MOUSSA YAYA** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Président du Conseil d'Administration du Laboratoire National Vétérinaire (LANAVET).

**Article 2.**- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 3.**- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 11 MAI 2020

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

  
**PAUL BIYA**

